Environment Canada   Environnement Canada

ENVIRONMENT CANADA: ITS EVOLVING MISSION

Corporate Planning Group
Policy Directorate

Service de planification du ministère
Direction générale des politiques

Canada

ENVIRONMENT CANADA

ITS EVOLVING MISSION

POLICY DIRECTORATE
CORPORATE PLANNING GROUP
ENVIRONMENT CANADA

SEPTEMBER 1982

FOREWORD

Institutions, like organisms, grow and mature with the passage of time. Certain institutions maintain their vigour by evolving and adapting to changing circumstances and responding to new demands; others adhere rigidly to philosophies, policies and programs that were appropriate at the time of their origin. In the past decade, Canada has experienced and witnessed major shifts in economic and social development, energy-related issues, federal-provincial relations, public involvement in institutional decision-making processes, and in a variety of other regional, national and international environmental, economic and social problems.

How has Environment Canada responded to changing circumstances during the past ten years?

Since the adaptability of any federal department to change depends in the first instance on the legislated mandate granted by Parliament, this paper begins with a review of Environment Canada's legislated authority and the derived statement of the department's broad mission:

> **To foster harmony between society and the environment for the economic, social and cultural benefit of present and future generations of Canadians.**

The paper sets out some of the key terms in that statement, the foundation stone for all departmental activities. It then describes the way in which the department has evolved in response to the challenges and opportunities of its first decade, and looks forward to its continuously evolving role in its second decade.

It is my hope that this paper will enable both a deeper understanding of Environment Canada's mission and a greater appreciation of the individual contributions all Canadians can make in securing a healthy and sustainable natural environment, now and in the future.

John Roberts
Minister of the Environment

ENVIRONMENT CANADA: ITS EVOLVING MISSION

The Legislative Base

Environment Canada's mission is evolving in a context of change.

Environment Canada's mission has evolved over the years in response to change. There have been changes in the very way in which environment and mankind's role in it is understood, even in the recent past. Government's view of its role in environmental matters has also changed. The Canadian public, along with Canadian institutions, are today more conscious than before of the importance of a healthy natural environment, and are more prepared to act responsibly to secure and maintain environmental quality.

It is governed by the constitution ...

The department's mission is derived from various sources. (See Appendix, parts I and II, pg. 13 for an outline of Environment Canada's history and legislative base). It is based upon the constitutional division of powers between the federal and provincial governments as set out in the British North America Act and in the Constitution Act (1981) of the Canadian Parliament. It is also based on legislation passed by the Parliament of Canada, and on more specific statements about the department's purpose and objectives that have been made by the Minister of the Environment and the department's senior officers.

Although the Constitution does not mention environment specifically, it deals with many matters affecting the natural environment. The Constitution Act of 1981 reflects the clear jurisdiction of the provinces, contained in the BNA Act and its amendments, over land, forests and natural resources within their boundaries. The federal government retains jurisdiction over certain other areas, such as Indian lands, the Territories, national and historic parks and migratory bird sanctuaries. The federal government also has authority over coastal and inland fisheries, oceans, navigation and shipping, transboundary and international matters. The nature of environmental issues is such that, in many areas, federal and provincial governments share jurisdictional responsibility.

... and the mandate set out in the Government Organization Act.

Environment Canada was created by the Government Organization Act (GOA) of 1970. That Act transferred to the new department responsibility for many of the functions of the federal government that had previously been divided among several departments. These included fisheries, forests, water, air pollution control, the land inventory program, wildlife and meteorology.

That legislation assigns to the Minister duties and

In 1979, revisions to those sections of the GOA dealing with the duties and functions of the Minister of the Environment served to emphasize the intent of Parliament in securing

functions related to the preservation and enhancement of environmental quality ...

environmental quality and in vesting a leadership role in the Minister and the department. The GOA 1979 charges the Minister of the Environment with responsibility for all matters over which Parliament has jurisdiction relating to the preservation and enhancement of the quality of the natural environment not assigned to any other federal department or agency.

... and adds a "Ministry of State" function.

Recognizing the pervasive nature of environmental issues, the GOA grants the Minister broad horizontal responsibilities. The Minister is required to advise other federal departments and agencies in carrying out their environmental responsibilities, and may, with the consent of Cabinet, issue guidelines for their use. Further, the Minister is required to promote and encourage "the institution of practices and conduct leading to the better preservation and enhancement of environmental quality", and to cooperate with provincial governments or agencies or "any bodies, agencies or persons in any programs having similar objects".

These broad responsibilities impose on the Minister and the department a "Ministry of State" function. Over and above the specific programs for which it is solely responsible, Environment Canada must ensure that all decisions affecting the natural environment made by Canadians are based on the best possible information.

In April 1979 a new department of Fisheries and Oceans was created from the Fisheries and Marine component of Environment Canada. In June of that year, Parks Canada became part of Environment Canada, bringing under the environmental mandate the system of national parks and historic sites and monuments. Environment Canada became the custodian of the nation's natural and cultural heritage.

Environment Canada is challenged to maintain the continuity of federal activities in environmental sciences under a new and broader mandate.

This way of structuring Environment Canada has brought with it both opportunities and challenges. Continuity of past activities is ensured under a unifying framework that allows recognition of the interrelationships among all activities in the department's charge. Yet the department was challenged from its inception to graft to its inherited objectives a new and broader mandate. A particular challenge is the need to reconcile the apparent tensions between conservation and resource use. Environment Canada's task is not made easier by the necessity of formulating environmental policies in situations of uncertainty, while at the same time sustaining the credibility and integrity of the knowledge base on which the authority of the department ultimately rests.

Environment Canada's mission is derived from its legal

Environment Canada's legal mandate governs its stated purpose:

mandate and the statement of its purpose and objectives.

to foster harmony between society and the environment for the economic, social and cultural benefit of present and future generations of Canadians.

To achieve this, the department pursues four principal objectives:

1. Ensure that human activities are conducted in a way that will achieve and maintain a state of the environment necessary for the health and well-being of man, the health and diversity of species and of ecosystems, and the sustained use of natural resources for social and economic benefit.

2. Conserve and enhance Canada's renewable resources of water, land, forests and wildlife and their related ecosystems and promote their wise use in a sustainable manner for economic and social benefit.

3. Facilitate the adaptation of human activities to the environment.

4. Protect for all time those places which are significant examples of Canada's natural and cultural heritage and encourage public understanding, appreciation and enjoyment of this heritage in ways which leave it unimpaired for future generations.

"Environment" and the "Environmental Perspective"

The linguistic origin of "environment" ...

... has evolved into more specific meanings ...

... as governments assume responsibility for environmental quality.

Providing a clear definition of "environment" is not an easy matter. The French origin of the word - "everything that surrounds" - is too vague to satisfy institutional preferences for precision. The United Nations Environment Program has defined "environment" as "that outer physical and biological system in which man and other organisms live". This definition reflects in a general way the environmental perspectives of the governments of most industrial countries. While the particular emphasis may vary from one country to another, science is used almost universally as the major tool shaping the environmental perspectives of governments. Emphasis on scientific knowledge, data, research, and methodology enables the environmental departments or agencies of governments to translate a general concern for the natural environment into concrete, authoritative policies and programs.

The environmental perspective relates scientific knowledge to the broad societal context.

At the same time, scientific data about the biophysical systems of nature have to be related to a broader societal context. Governments undertaking to preserve and enhance environmental quality must take into account the political and institutional forces that affect the health and quality of the natural environment.

Environment Canada's focus is on the natural environment, ...

... on destabilizing influences

In Canada today, the environmental activities of governments begin with a concern for the protection and conservation of air, water, soils, biota, and gene pools. Intent on maintaining a productive and healthy biosphere, governments aim to secure the natural environment from particular incursions of development that are, or threaten to be, destabilizing. This is why Environment Canada has established programs in such areas as water and forest management and pest control.

... and changes in natural phenomena, ...

Governments are also concerned with informing citizens about changes in the natural environment and about threatening natural phenomena. For this reason, Environment Canada undertakes such activities as weather forecasting, flood and sea ice predictions, and climate research.

... on waste management, ...

Preserving the quality of the natural environment also means taking care of the wastes that are a product of modern civilization. Environment Canada therefore aims to promote the safe handling of industrial wastes that can cause pollution, generate ill health, and impose on the senses, and also encourages recycling so as to conserve energy and materials.

... on preserving Canada's natural heritage, ...

Within the federal context, the working definition of environment also includes a concomitant concern for the preservation and enhancement of Canada's natural and historic heritage. Ensuring human enjoyment and understanding of that heritage, now and in the future, is the particular responsibility of Parks Canada.

and on conservation of the natural resource base.

Conservation is an integral part of the environmental perspective. The integrity and sustained productivity of the biophysical resource base, including renewable energy resources, must be supported. The department's viewpoint on development must focus on quality and on long-term sustainability, as well as on immediate sound resource use. This is becoming more and more evident to Canadians; the stability, resilience and diversity of natural systems are now emerging to shape economic planning, and some Canadians see in those characteristics of nature broad principles for a healthy society.

Its perspective is both one of science ...

... and values.

A modern environmental perspective must be based on two principal elements. The first is scientific knowledge, so necessary if actions are to be influenced by environmental considerations. The second is that of ethics and the system of values that shape society's relationship to nature.

Environment Canada is one of the largest science and technology departments of the federal government. Science

is crucial to the understanding of complex and interrelated biological systems and natural phenomena, and to the provision of authoritative advice to decision makers whose actions significantly affect the natural environment. Knowledge is collected, not for its own sake, but to foster stewardship of Canada's environmental and cultural heritage. The accumulation of scientific knowledge not only underpins the policies and programs for which the department is responsible, but supports the Ministry of State function as well. By predicting the consequences of particular interventions on the natural environment with as much authority as present knowledge can muster, Environment Canada strives to foster among Canadian institutions and the Canadian public a sense of shared responsibility for a healthy and sustainable natural environment.

Preserving and Enhancing the Qualities of the Natural Environment

Preservation of environmental quality is neither idealistic nor negative, ...

Preservation -- keeping safe from harm, maintaining the quality of all the elements of the environment -- is neither an overly idealistic goal nor one that stems from a negative perspective. Rather, it is bred of a reverence for heritage and an appreciation of the harmony that should exist between society and its environment.

... while enhancement recognizes that nature's capacities can be improved.

Enhancement of the quality of the environment means heightening and intensifying those qualities where possible, as well as Canadians' appreciation of them. As a goal, this implies that Canadians recognize that the ability of natural systems to accommodate human activity, including resource use, can be improved.

Harmony and Its Benefits

The natural environment shapes and is shaped by human activity.

The natural environment both shapes and is shaped by human activity, and touches upon all aspects of life. Its biophysical systems provide life support and habitation for humans and all other living organisms. It provides basic natural resources to support human needs, and it in turn receives the products of human activity. It is also a source of beauty, aesthetic delight, and spiritual renewal. The natural environment is the heritage of all, and is held as a commons -- it belongs to everyone, yet is the exclusive property of no one.

The obligation to preserve and enhance environmental quality ...

Seen in this light, the mandate of Environment Canada to foster harmony between society and the natural environment imposes an obligation to promote the health of natural ecosystems, and to ensure that the development and use of Canada's natural resources are sound, both environmentally

and economically. It is not a call to thwart human use of the natural environment or the activities of natural resource-based industries.

... is consistent with long-term sound economic, social and cultural development and with a high quality of living.

Rather, long-term maintenance of a healthy environment is fully consistent with sound economic, social and cultural development, and with a high quality of living.

In drawing on the resources of nature to enhance the quality of life today, it is only prudent to pay attention to principles of conservation and sound management. We must avoid acting thoughtlessly in ways that inflict harm on people or on nature, either immediately or in the future, in Canada and elsewhere. Serving as vivid reminders of this point are the many instances of tragic damage inflicted on people, wildlife and natural ecosystems by inattention, or grossly inadequate attention, to safety measures governing toxic chemicals -- damage that has shown up years, even decades, later, often at great distances from its source.

Even where physical harm is unlikely, prudence also warns of the need to guard against, as best we may, taking actions today that foreclose alternate uses of environmental resources tomorrow.

The consequences of competing uses must be illuminated ... especially threats to natural recuperative processes ... over time and space.

An environmental perspective must therefore illuminate the consequences of different and often incompatible resource use on ecological systems and on human health and property. It must be particularly alert to those uses which threaten to damage natural systems beyond the limits of nature's own recuperative processes. Hence it must take into account a broad compass of time and space.

Public appreciation of environmental values increases with opportunities to experience examples of natural and cultural heritage unimpaired by exploitation. Consciousness of those values can foster harmony between society and its natural environment, and preserve options for the future.

All Canadians have a common interest in, and responsibility for, environmental quality ...

... and Environment Canada has a special responsibility.

It is therefore in the public interest to ensure that Canada's natural and cultural environment is healthy and sustainable over the long term, so that it can contribute in the most positive way to the lives of present and future Canadians. While all Canadians are responsible for securing a healthy natural environment, governments bear a special responsibility. Environment Canada's mandate requires it to lead a national enterprise of responsible stewardship and to assist the Government of Canada in promoting, in conjunction with governments of other nation states, the wise stewardship of the global commons.

The Means to Achieve the Mission

The department works to foster harmony between society and the environment ...

Environment Canada uses various means to carry out its mission. These include both "products" and "processes". "Products" comprise the concrete outputs from departmentally managed programs. These might be resource management programs, regulations and guidelines, and science-based information programs. The term "process" refers to the advisory and advocacy roles of the Minister and the department. It includes the many levers of influence through which Environment Canada can assist the Canadian people and their institutions, and members of the international community, in harmonizing human activity to the rhythms of the interconnected global ecosystems.

a) Environment Canada's "Products"

... through the administration of legislation,

The department is responsible for the administration of legislation passed by Parliament and assigned to the Minister of the Environment. This legislation covers an extremely broad range of activity, from wildlife management to pollution control to weather information. (See Appendix, part IV, pg. 17, for a detailed list of legislation assigned to the Department).

... regulations, ...

To carry out the will of Parliament, Environment Canada must also design and implement regulations associated with legislation, and set standards or limits to ensure the protection of wildlife and to control emissions or discharges of wastes into air, soil and water systems.

... guidelines governing environmental impacts under federal control, and ...

The Minister is also empowered to issue guidelines, subject to approval by the Cabinet, governing those activities undertaken by federal departments, agencies, regulatory bodies and specified corporations that impact on the natural environment. To date, no federal activities have been subjected to guidelines; however, guidelines have been issued and compliance schedules negotiated governing specific industrial pollutants.

... public information programs.

Environmental information is another of the department's important products. Authoritative, science-based information on environmental matters serves the general citizenry, parks visitors, environmental groups, industries, governments and the scientific community in Canada and abroad. Weather forecasts and information about sea ice conditions, for example, are vital to safe offshore drilling, fishing activities and transportation, as well as being a public service. Forest research aids provincial forest management and supports the sustainability of the forest industry. Reports and studies on environmental issues contribute both to policy formulation and to public understanding and responsible action.

Environment Canada also carries out its mission through processes, such as ...

b) Environment Canada's Levers of Influence

The department also fosters harmony between society and the environment through processes by which specific environmental issues and ecological principles can be brought to the attention of others and so influence their behaviour. Accordingly the department participates in many management, advisory and consultative bodies at federal, inter-governmental and international levels. (See Appendix, part V, pg. 17.)

active participation in federal, inter-governmental and international bodies, ...

A new and important federal mechanism through which Environment Canada can influence the environmental perspectives of other federal departments is through its participation in the activities of two new departments: the Ministry of State for Economic and Regional Development and the Ministry of State for Social Development.

... the pursuit of scientific research and the dissemination of knowledge, ...

Pursuing scientific research is also crucial to Environment Canada's mission. The department continuously strives to encourage excellence in scientific research, to expand the base of scientific knowledge, and to disseminate its analysis and interpretation to a broad audience.

... consultative processes, ...

Consultative processes form another channel through which the department both gains and exchanges information with industry, academics, public interest groups and the general public. Departmental personnel offer specific technical advice at the request of client groups and consult with them about particular problems of resource management. The new Public Consultation and Information Availability Policy supplements existing public consultation channels by providing a regular mechanism for the exchange of information, opinions and advice between the department and outside organizations, groups and individuals.

... demonstrations ..

Through its wildlife, forestry and nature interpretation centres, its management of Canada's national and historic parks, and its advocacy and implementation of forest management principles, the department demonstrates ecologically sound conservation and resource management techniques.

and collaborative arrangements with the provinces.

Collaborative mechanisms are another important part of the department's activities. Environment Canada has entered into a variety of agreements with provincial governments in areas of shared responsibility and common concern. Such collaboration has involved, for example, agreements on recreation and heritage conservation, shore/coastal zone and river basin planning, land use inventorying and planning, geographically-based information and bio-physical classification systems, and a number of joint studies. In addition, Environment Canada's Regional Offices work in daily collaboration with the provinces and other organizations across Canada to

address environmental problems that are a matter of shared jurisdiction, and to pool information and coordinate data collection and research activities.

Looking Back on Environment Canada's First Decade

Environment Canada's initial focus on halting pollution

... and in taking curative actions ...

Much of the thrust of the department's activities in the first ten years of its existence had of necessity to focus primarily on checking further pollution of water, air and lands, and on beginning the process of repairing ecological damage that had previously been incurred through economic, industrial and technological activity. There is now in place an array of legislation and regulations designed to protect air, water, lands, and endangered species from pollution and harmful activities. Progress has been made on the restoration of the Great Lakes through Canada/US agreements, and the quality of streams, air and lands around industrial complexes in Canada has begun to improve. Municipal sewage treatment plants have become standard facilities, with clearly visible improvements in water quality of many lakes and rivers. Air pollution controls have resulted in cleaner air in many cities than was the case ten years ago. Litter has been greatly reduced, and recycling of some wastes has begun. The Environmental Assessment and Review Process has been set in place. Emission limits for a number of contaminants have been drawn up, and some specific chemicals hazardous to human health and to wildlife have either been banned or stringently controlled. The information services Canadians have come to expect from the federal government in areas such as weather forecasting, ice flow movements, and other environmental data of use to industry (e.g., aviation, energy, agriculture) and to the public, have been continued and improved.

... is moving now to highlight ways of preventing environmental damage and to illustrate sound practices.

In that first decade, the department has studied and offered advice on the interactions of such pollutants as acid rain, and on the multi-media impacts of particular industrial and technological processes. It also supported explorations into such themes as "the Conserver Society", "ecodevelopment", and "appropriate technology", all with a view to illuminating sound environmental practices consistent with a high quality of living.

These activities illustrate a gradual shift in Environment Canada's approach. Tackling problems after the fact on a one-by-one basis is gradually being supplemented, and where possible replaced, by an approach that seeks to relate environmental considerations to social, economic and cultural development from the start. This is the ideal technique, since it strives to seek harmony between society and its environment by preventing costly conflicts from arising in the first place.

None of these accomplishments can be credited to the department alone nor indeed to any one level of government. Combined action by those departments with which Environment Canada shares responsibilities within the federal structure and among the federal and provincial governments have all contributed to improvements in environmental quality -- or at least to the reduction of continued environmental degradation -- in the 1970s. Shifts in fiscal arrangements between the federal government and the provinces have enhanced provincial capabilities to deal with municipal sewage, localized air problems and other "classical pollutants"; this has enabled Environment Canada to focus on issues, such as acid rain and toxic wastes, whose characteristics are more complex, longer-term and more pervasive.

The danger that Canadians would not recognize the need to care for the natural environment, our national commons, has significantly diminished over the last ten years. Environmental values are beginning to be taken into account in the early stages of decision-making in government, in natural resource-based industries, and in at least some of the activities of Canadians at large. At the same time, perceptions of what is involved in "environment" and in environmental understandings have undergone a succession of evolutionary and inter-related phases. From an initial concern with pollution and its abatement, public understanding of environmental issues in Canada has broadened to include conservation and resource use, and recognition of the necessity of living in harmony with the natural environment. Perhaps most importantly, Canadians have a greater appreciation of the linkages between environment, development, lifestyles and societal or institutionalized values.

But serious environmental damage and resource issues continue.

At the same time, much remains to be done. The activities of governments, federal and provincial, still reflect discontinuity rather than harmonious balance among environmental, economic and social objectives. The shift in perception of Canada as a resource-rich country to a perception of Canada as responsible steward of a portion of global resources has begun, but the translation of this insight to action lags. Acid rain continues to fall, destroying lakes and debilitating soils and forests; toxic chemicals continue to impose damage on human beings and other living organisms; and the depletion of non-renewable resources is signalling the need for fundamental adjustments in consumption patterns and in resource use in Canada and abroad. Knowledge and understanding of environmental systems is still far from being complete, and cannot eliminate the need for informed judgements in securing environmental quality.

Looking Ahead - the Second Decade

In the 80s, the department will put even more emphasis on conservation and the three objectives involved: first, maintenance of ecological processes and biophysical systems necessary for human survival and sustainable development; second, preservation of genetic diversity on which depends the viability of the biosphere and its ecological processes, plant and animal breeding programs, and the long-term security of natural resource industries; third, sustainable use of components of the environment - wildlife, forests, air, water, soil and other natural resources. Through attention to conservation and resource use, Environment Canada intends to play a major role in fostering economic development of a kind that both harmonizes with the natural environment and augments the quality of living of all Canadians, present and future.

The agenda for the 1980s: emphasis on conservation and its principles,

Energy development will continue to require concerted attention. The shift from consumption of domestic and imported fossil fuels to energy conservation that advances Canadian self-sufficiency and to the development of the diversity of energy sources across the country is an issue in which Environment Canada will remain involved. The department intends to identify particular opportunities provided by those energy sources for which the department has specific competence: biomass, water, sun and wind. Environment Canada will continue to assess the impact on the environment of all energy programs and projects, and will contribute to the sustainable development of Canada's energy options. Northern development also calls for collaboration among a number of federal departments, including Environment Canada, to ensure that resource extraction in the North will not lead to irreparable damage of northern ecosystems, and is supportive of the development aspirations of northern residents.

energy, northern development, ...

The global politics of resource development and of sound management of the global commons will weigh importantly on Canadian development strategies in the 1980s. Our stable political climate and our resource wealth, relative to those of many other countries, are bound to increase international pressures for Canadian resource development and food and fibre production, with the resulting possibilities of environmental stress. Long-range airborne pollutants and toxic substances injurious to human and environmental health are also areas of concern which the department will continue to address.

... and global pressures.

The system of National Parks will be expanded to include additional examples of the northern environment; parks management and other important public services will be maintained and improved where resources permit.

Research into climate change and the upper atmosphere, and into improved management of water, forest and wildlife resources, will continue. The department will also explore energy-efficient, low- and non-waste technologies, and recycling opportunities. New frontiers will be explored, such as bio-technologies affecting industrial processes, food and fibre production, and oil spill clean-ups.

In this new decade, as in the 70s, Environment Canada's role will undoubtedly shift in response to many forces, originating both at home and outside Canada's borders. Provincial capabilities are likely to continue to strengthen, permitting Environment Canada, as agent for national and federal concerns, to devote a greater part of its energies to three broad activities; bringing the best possible knowledge to bear on illuminating sound principles of resource conservation, and collaborating with others in translating those principles into decisions and actions; dealing with pervasive problems such as toxics and hazardous wastes; and looking further ahead in order to alert Canadians to environmental developments that appear likely to impact on a sustainable quality of life.

Environment Canada will also assist in shaping Canada's contributions to critical international discussions about necessary actions required to redress the global dimensions of environmental degradation, depleting world resources, and the sharply contrasting consumption patterns of developed and developing countries.

This department intends to play a leadership role in these and other issues of public concern -- issues which have significant influences on the environment and on the quality of life in Canada.

ENVIRONMENT CANADA: ITS EVOLVING MISSION

APPENDIX

I. History

Impelled by mounting public concern with pollution and other environmental issues, the Government of Canada announced its intention of establishing a Department of the Environment in October 1970. Known now as Environment Canada, the department came into being in June 1971 following proclamation of the Government Organization Act, 1970. It was created from elements within the federal structure that related to the natural environment. Added to the core component, the former Department of Fisheries and Forestry, were the Canadian Meteorology Service from the Ministry of Transport, the Air Pollution Control Division from the Department of National Health and Welfare, the Water Sector from the Department of Energy, Mines and Resources, the Canada Land Inventory from the Department of Regional Economic Expansion, and the Canadian Wildlife Service from the Department of Indian Affairs and Northern Development.

In April 1979, the fisheries and marine component was separated from Environment Canada to become the Department of Fisheries and Oceans. Parks Canada, formerly under the Department of Indian and Northern Affairs, became part of Environment Canada's structure later that same year.

II. The Department's Constitutional and Legislative Base

The British North America Act, now the Constitution Act, 1867, granted to the provinces clear jurisdiction over most land within their boundaries, and the timber thereon. Custom and judicial decisions in the early days of Confederation had the effect of granting to the provinces jurisdiction over most of the natural resources within their boundaries. This is now recognized in Section 92A of the Constitution Act, 1981 dealing with non-renewable natural resources, forestry resources and electrical energy.

The federal government has jurisdiction over such areas as coastal and inland fisheries, oceans, navigation and shipping, the Territories, federal and Indian lands, including national and historic parks and wildlife sanctuaries; it also has concurrent responsibility for health protection. Further, the federal government has an indirect but profound impact on the environment and on the use of natural resources through such broad national policies and programs as agriculture, forestry, transportation, mining and energy, as well as general economic development policies. The federal government also has jurisdiction over transboundary matters within Canada, over matters of a national character which, by their nature, can only be addressed at the federal level, and

over international matters between Canada and other countries, such as trade and taxation as well as specific environmental matters such as migratory birds and boundary waters. In addition, the provinces and the public expect the federal government to play a leading role, for reasons of cost-effectiveness or national importance, in data-gathering, research and the provision of information in many areas. To meet this expectation, the federal government provides a number of public services, such as weather information, data on flows and quality of inland waters, and environmental interpretive centres.

The Government Organization Act (GOA) 1979 states that the duties, powers and functions of the Minister of the Environment extend to and include:

- all matters over which Parliament has jurisdiction not otherwise assigned to other federal departments, boards and agencies relating to the preservation and enhancement of the quality of the natural environment, including water, air and soil quality

- certain renewable resources, including the forest resources of Canada,[1] migratory birds and other non-domestic flora and fauna

- water

- meteorology

- the enforcement of rules and regulations made by the International Joint Commission relating to boundary waters and questions arising between the US and Canada so far as they relate to the preservation and enhancement of the quality of the natural environment, and

- such other matters over which the Parliament of Canada has jurisdiction relating to the environment as are by law assigned to the Minister.

The Act further specifies the functions to be exercised by the Minister in carrying out these responsibilities. These include: programs designed to promote the establishment or adoption of objectives or standards relating to environmental quality, or to control pollution; programs to mitigate the most significant adverse environmental impacts of new federal projects; and programs providing to Canadians environmental information in the public interest.

Recognizing that the preservation and enhancement of environmental quality in Canada is a responsibility of each federal department, and of

---

1. While most of Canada's forest land is provincially owned and managed, the federal government provides national scientific and technological leadership and encourages economic development of forest resources.

provincial governments and the public, the Act also gives to the Minister of the Environment broad horizontal responsibilities. The Act requires the Minister to "promote and encourage the institution of practices and conduct leading to the better preservation and enhancement of environmental quality, and cooperate with provincial governments or agencies thereof, or any bodies, agencies or persons in any programs having similar objects". Further the Minister is empowered to advise heads of departments, boards, and agencies of the federal government in all matters pertaining to the preservation and enhancement of the quality of the natural environment. To carry out these responsibilities, the Minister may establish, with the approval of Cabinet, guidelines for use by federal departments, boards, agencies, regulatory bodies and those corporations listed in Schedule D of the Financial Administration Act (essentially certain classes of Crown Corporations). Finally, the Minister may also enter into agreements with any provincial government or agency for the purpose of carrying out programs for which the Minister is responsible. These "Ministry of State" responsibilities extend ministerial responsibility to include national advocacy of environmental quality. The department, through the Minister, is thus obligated to ensure that decision-makers in Canada have at hand the necessary information and planning systems to blend environmental considerations into all decision processes.

III. Departmental Structure

Environment Canada is currently structured into 6 service components, 5 regional responsibility centres, and a Corporate Planning Group, each with its own defined areas of responsibility.

Atmospheric Environment Service (AES)

This arm of the department is responsible for Canada's weather service. It provides Canadians with current information on weather conditions and weather forecasts, atmospheric, ice and sea state conditions, air quality information on pollutants and their atmospheric effects, and with reports on numerous research activities in meteorology, atmospheric processes and climatology. These programs aim at minimizing the adverse impacts and maximizing the beneficial impacts of human activity on the atmosphere and of meteorological conditions on people.

Canadian Forestry Service (CFS)

This Service is the lead agency for forestry in the federal government. It provides scientific and technological leadership and encourages economic development of forest resources based on sound environmental principles. The service is concerned with the development of forest management and conservation principles, forest protection from fire, insects and disease, and forecasts of supply and demand for wood, including forest biomass for energy production.

Environmental Conservation Service (ECS)

ECS consists of three components: the Inland Waters Directorate, the Canadian Wildlife Service, and the Lands Directorate. It acts to ensure long-run sustainability and quality in these areas through national programs for the planning and implementation of water resources development and water quality and quantity research, migratory birds conservation and protection, wildlife research and management, and the management and operation of a national land data bank.

Environmental Protection Service (EPS)

EPS has the responsibility to formulate and undertake action, directly or in concert with others, to meet any threats to environmental quality arising from the adverse impact of human activities. This service is responsible for the management of priority issues such as toxics and acid rain, and for the management of on-going issues such as hazardous wastes, chemicals in commerce, environmental impact assessment, and environmental emergencies.

Parks Canada

The newest addition to Environment Canada's structure, Parks Canada manages the system of national parks, national historic sites and monuments, and historic canals. It thus contributes both to Canada's tourist industry and to the preservation of the historic natural and cultural heritage.

Finance, Personnel and Administration Service

This service is concerned with the administrative responsibilities assigned to the Deputy Minister, such as financial and asset management, internal financial audit, custody of public property, and personnel management.

Corporate Planning Group

This small group assists the Senior Assistant Deputy Minister in carrying out special responsibilities for departmental planning and evaluation, policy development, relations with other federal departments and with the provinces, and such specific responsibilities as may be assigned by the Deputy Minister.

Regional Responsibility Centres

The department is highly decentralized, with over 80 per cent of its personnel located outside Ottawa. In light of this, the department has established five regional offices: Vancouver (Pacific and Yukon region), Edmonton (Western and Northern region), Toronto (Ontario region), Quebec City (Quebec region), and Halifax (Atlantic region). Five Regional Directors General serve as the principal representatives of the

department in the regions, playing a major role in the planning and evaluation of regional priorities and programs and reporting directly to the Deputy Minister. In addition, several of the departmental services have regional responsibility centres whose directors report to their headquarters and who are responsible for keeping the Regional Director General informed about activities relevant to the RDG function.

The attached organization chart shows the current departmental structure as well as the breakdown of personnel and budgetary estimates for 1982-83. Financial support for the department is obtained from the Social Development envelope with the exception of the Canadian Forestry Service which is funded from the Economic and Regional Development envelope.

IV. Legislation Assigned to the Minister of the Environment

Legislation passed by Parliament and curently assigned to the Minister of the Environment includes the Canada Water Act, the Canada Wildlife Act, the Clean Air Act, the Environmental Contaminants Act, the Forestry Development and Research Act, the Game Export Act, the International River Improvements Act, the Migratory Birds Convention Act, the National Parks Act, the Historic Sites and Monuments Act, the Ocean Dumping Control Act, and the Weather Modification Information Act. The department is also responsible for administering the pollution control provisions of the Fisheries Act and for providing specific advice and information under certain sections of federal legislation assigned to other federal departments (such as the emissions provisions of the Motor Vehicle Safety Act).

V. Management, Advisory and Consultative Bodies in which Environment Canada Participates

As a way of exercising influence and exchanging information, Environment Canada is an active participant in numerous governmental management, advisory and consultative bodies. Examples of these include: the Interdepartmental Committee on Environmental Contaminants; the Canadian Council of Resource and Environment Ministers; various federal-provincial agencies and conferences, such as the Canada-British Columbia Forest Research Committee; the International Joint Commission; the International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources; the United Nations Environment Program; the OECD; the World Meteorological Organization; and the NATO Committee on Challenges of Modern Society.

VI. Related Bodies

Joining with the department in the pursuit of the preservation and enhancement of environmental quality at the federal level are three separate but related bodies: the Canadian Environmental Advisory Council (CEAC), the Canadian Forestry Advisory Council (CFAC), and the Federal Environmental Assessment and Review Office (FEARO). All three operate independently of the department and report directly to the Minister of the Environment.

ORGANIZATION CHART

Environment Canada

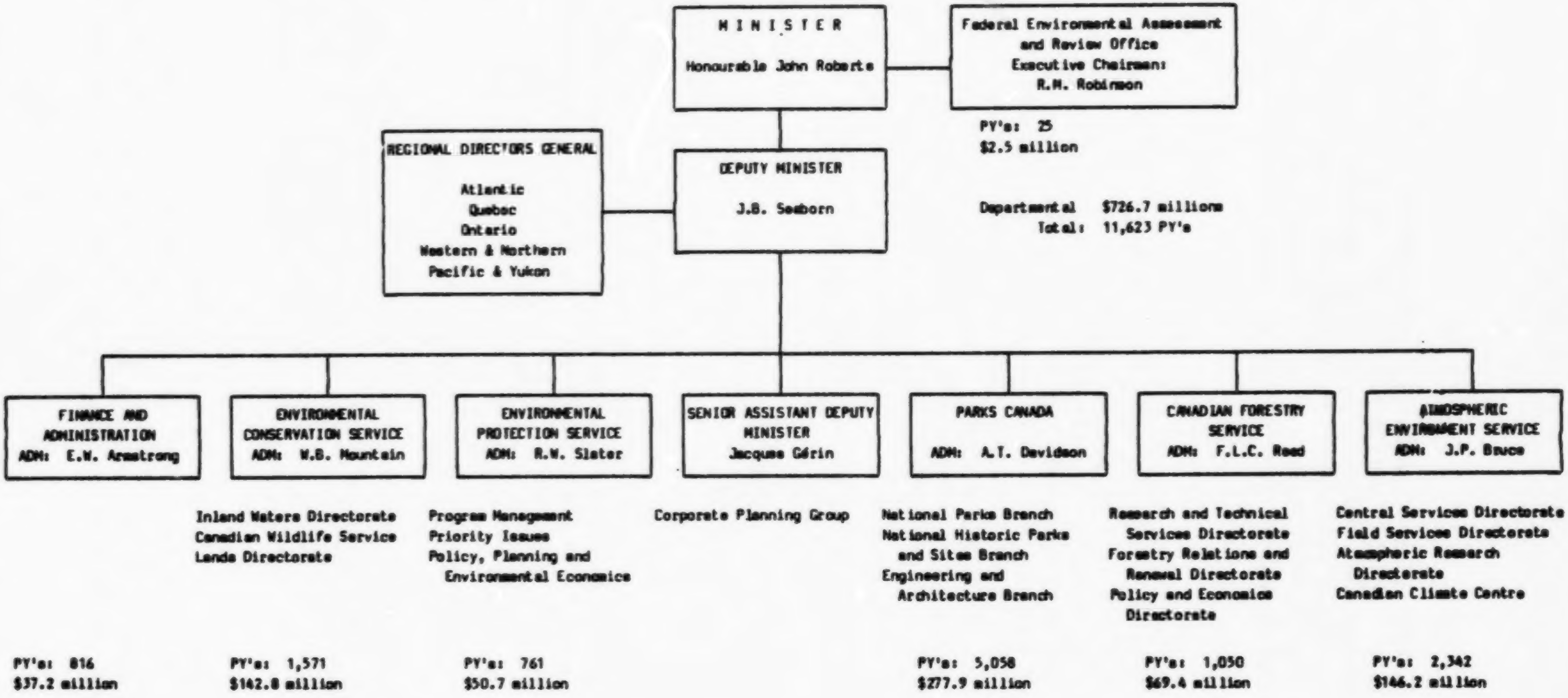

(Resources for the Minister's DM's and RDG's offices, and Corporate Planning Group are included in these figures).

(Figures derived from 1982/83 Main Estimates)

CEAC and CFAC are bodies of non-government individuals drawn from academics, business and the general citizenry; they offer independent advice to the Minister, engage in studies and publish environmental material of interest to the Canadian public.

FEARO is the body established to deal with the requirement stipulated in the Government Organization Act whereby the Minister must ensure that those federal projects, programs and activities found to have potentially significant adverse effects on the quality of the natural environment are subjected to a process of review. The review process is founded on a Cabinet decision of 1973, and may in the future be grounded in legislation. Public hearings are a central part of the FEARO process and provide opportunities for mutual education between the proponents of the activity in question and members of communities directly affected. The recommendations to the Minister of the Environment by the panels conducting the hearings have often resulted in alterations to the project design or, on occasion, in abandonment or postponement.

Environnement Canada
Environment Canada

ENVIRONNEMENT CANADA : MISSION EN ÉVOLUTION

Service de planification du ministère
Direction générale des politiques

Corporate Planning Group
Policy Directorate

Canada

ENVIRONNEMENT CANADA

MISSION EN ÉVOLUTION

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES
SERVICE DE PLANIFICATION DU MINISTÈRE
ENVIRONNEMENT CANADA

SEPTEMBRE 1982

AVANT-PROPOS

Les institutions, tout comme les organismes, croissent et mûrissent avec le temps. Certaines institutions conservent leur dynamisme en évoluant et en s'adaptant aux conditions changeantes, et en répondant aux besoins en mutation. D'autres, par contre, s'en tiennent étroitement aux philosophies, politiques et programmes établis lors de leur création. Au cours de la dernière décennie, le Canada a vécu et a été témoin de changements majeurs dans le développement économique et social, les relations fédérales-provinciales, la participation du public au processus de décision institutionnel, outre les problèmes régionaux, nationaux et internationaux liés à l'environnement, l'énergie, l'économie et la société.

Comment Environnement Canada s'est-il adapté au cours des dix premières années de son existence?

Comme l'adaptabilité de tout ministère fédéral dépend avant tout du mandat légal qui lui a été confié par le Parlement, il convient au début de ce texte de faire la synthèse du mandat officiel et de la mission générale d'Environnement Canada :

> **Favoriser l'harmonie entre les Canadiens et leur environnement en vue du bien-être économique, social et culturel des générations actuelles et futures.**

Le présent document analyse les termes clés de cette définition, la pierre angulaire de toutes les activités du ministère. Il décrit en outre comment le ministère a réagi face aux défis et aux changements de la dernière décennie, et comment il perçoit son rôle et s'adaptera aux conditions de demain.

J'ai confiance que ce document favorisera une meilleure compréhension du mandat d'Environnement Canada, et qu'il sensibilisera tous les Canadiens à l'importance de leur contribution à un environnement naturel sain et viable.

John Roberts
Ministre de l'Environnement

MISSION EN ÉVOLUTION

Base statutaire

La mission d'Environnement Canada évolue dans un contexte de changement.

La mission d'Environnement Canada a évolué au cours des ans en réponse aux changements. Même tout récemment, des changements se sont opérés dans notre perception de l'environnement et de notre rôle dans le milieu. Les vues du gouvernement sur son propre rôle en matière d'environnement ont également changé. Le public canadien et les institutions canadiennes sont aujourd'hui plus conscients de l'importance d'un environnement naturel sain, et sont davantage prêts à assumer leurs responsabilités pour la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Elle découle de la Constitution...

Le ministère tient sa mission de plusieurs sources (cf. en annexe un aperçu de l'historique et de la base constitutionnelle et statutaire d'Environnement Canada). Cette mission est fondée sur le partage constitutionnel des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux prévu dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et dans la Loi constitutionnelle de 1981 du Parlement du Canada. Elle repose également sur les lois promulguées par le Parlement du Canada et sur les déclarations de principe faites par le ministre de l'Environnement et les hauts fonctionnaires du ministère sur le but et les objectifs du ministère.

Bien que la Constitution ne mentionne pas spécifiquement l'environnement, elle traite de nombreuses questions liées à l'environnement naturel. La Loi constitutionnelle de 1981 définit, conformément à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et ses modifications successives, la compétence exclusive des provinces sur les terres, les forêts et les ressources naturelles à l'intérieur de leurs frontières. Certaines autres aires sont du ressort du gouvernement fédéral, notamment les réserves indiennes, les territoires, les parcs nationaux et historiques, et les refuges d'oiseaux migrateurs. Le gouvernement fédéral a aussi juridiction sur les pêches côtières et intérieures, les océans, la navigation, les questions transfrontalières et internationales. La nature même des questions environnementales fait que dans nombre de secteurs les responsabilités sont partagées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

...et du mandat énoncé dans la Loi sur l'organisation du gouvernement.

Environnement Canada a été créé par la Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement (LOG). Par cette loi, le nouveau ministère est investi de nombreuses fonctions attribuées auparavant à plusieurs ministères fédéraux. Il devient ainsi responsable des pêches, des forêts, des eaux, de l'assainissement de l'air, du programme d'inventaire des terres, de la faune et de la météorologie.

Cette loi attribue au ministre les pouvoirs et fonctions liés à la conservation et à l'amélioration de la qualité de l'environnement...

En 1979, la révision des articles de la LOG traitant des pouvoirs et fonctions du ministre de l'Environnement a permis de préciser les intentions du Parlement en matière de qualité de l'environnement et de conférer au ministre et à son ministère un rôle de chef de file dans ce domaine. Selon la LOG, les pouvoirs et fonctions du ministre de l'Environnement s'étendent à tous les domaines de compétence du Parlement du Canada non attribués par la loi à quelque autre ministère ou organisme fédéraux et liés à la protection et à l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel.

...outre les responsabilités de "ministre d'État".

Compte tenu de la nature envahissante des questions environnementales, la LOG attribue au ministre de vastes responsabilités horizontales. Le ministre est tenu, par exemple, de conseiller les autres ministères et organismes fédéraux sur la façon de s'acquitter de leurs tâches dans le domaine de l'environnement et peut, avec l'accord du cabinet, émettre des lignes directrices à leur intention. Le ministre doit en outre favoriser et encourager "des comportements tendant davantage à protéger et améliorer la qualité de l'environnement", et coopérer avec "les gouvernements provinciaux ou leurs organismes, ou avec tous autres organismes, associations ou personnes, à des programmes dont les objectifs sont analogues".

Ces responsabilités confèrent au ministre et au ministère une fonction de "ministère d'État". Outre les programmes dont il est seul responsable, le ministère doit veiller à ce que toutes les décisions touchant l'environnement naturel soient fondées sur la meilleure information possible.

En avril 1979, un nouveau ministère des Pêches et des Océans a été institué à partir des Services des pêches et de la mer d'Environnement Canada. En juin de la même année, Parcs Canada fait partie intégrante d'Environnement Canada, sous l'autorité duquel se trouve désormais tout le réseau des parcs nationaux et des lieux et monuments historiques. Environnement Canada devient dès lors le gardien du patrimoine naturel et culturel des Canadiens.

En vertu d'un mandat nouveau et élargi, Environnement Canada a pour tâche d'assurer la continuité des activités fédérales dans les sciences de l'environnement.

La structure même d'Environnement Canada offre à la fois de grandes possibilités et de nombreux défis. La continuité des activités antérieures est assurée dans un cadre où l'interrelation de toutes les activités du ministère est reconnue. Au début, le ministère s'est cependant trouvé aux prises avec la difficulté de greffer sur ses objectifs initiaux un mandat nouveau et élargi. L'un des principaux défis est de concilier les tensions apparentes entre la conservation et l'utilisation des ressources. Cette tâche est encore compliquée par la nécessité d'élaborer des politiques environnementales dans des situations incertaines, tout en assurant la crédibilité et l'intégrité de la base de connaissances sur laquelle, en définitive, repose l'autorité du ministère.

Le mandat légal et la déclaration de principe sur son but et ses objectifs définissent la mission d'Environnement Canada.

Le mandat légal d'Environnement Canada lui confère la responsabilité de :

> Favoriser l'harmonie entre les Canadiens et leur environnement en vue du bien-être économique, social et culturel des générations actuelles et futures.

À cette fin, le ministère s'est fixé quatre grands objectifs :

1. faire en sorte que les activités humaines ne compromettent pas l'intégrité de l'environnement nécessaire à la santé et au bien-être de l'homme, au maintien de la vie et de la diversité des espèces et des écosystèmes, et à l'utilisation durable des richesses naturelles dans l'intérêt de la société et de l'économie;

2. conserver et mettre en valeur les ressources renouvelables du Canada, c'est-à-dire les eaux, les terres, les forêts et la faune, ainsi que les écosystèmes connexes, et promouvoir une utilisation rationnelle et durable de ces ressources à des fins sociales et économiques;

3. faciliter l'adaptation des activités de l'homme à l'environnement;

4. protéger les endroits qui illustrent bien le patrimoine naturel et culturel du Canada, et encourager le public à connaître, à comprendre et à profiter de ce patrimoine tout en le sauvegardant pour les générations futures.

"Environnement" et "perspective environnementale"

La signification initiale du mot "environnement"...

...a pris une dimension particulière...

...depuis que les gouvernements assument la responsabilité de la qualité de l'environnement.

Il n'est pas facile de donner une définition claire de "environnement". L'étymologie française du mot -- tout ce qui entoure -- est trop vague pour satisfaire au critère de précision. Le programme des Nations unies pour l'environnement définit l'environnement comme "le système physique et biologique dans lequel l'homme et les autres organismes vivent". Cette définition reflète de façon générale la perspective environnementale des gouvernements de la plupart des pays industrialisés. Certains pays lui accordent peut-être plus d'importance que d'autres, mais en définitive c'est la science qui, de manière quasi universelle, façonne la perspective environnementale des gouvernements. Les connaissances, données, recherches et méthodes scientifiques permettent aux ministères et organismes gouvernementaux de traduire l'intérêt général pour l'environnement naturel en politiques et programmes concrets et décisifs.

La perspective environnementale relie les connaissances scientifiques au contexte social.

En même temps, les données scientifiques sur les systèmes biophysiques de la nature doivent être reliées à un contexte social plus vaste. Dans leurs efforts pour préserver et améliorer la qualité de l'environnement, les gouvernements doivent tenir compte des forces politiques et institutionnelles susceptibles d'altérer la santé et la qualité de l'environnement naturel.

L'intérêt d'Environnement Canada se porte sur l'environnement naturel...

...les influences déstabilisantes...

De nos jours, au Canada, les activités des gouvernements en matière d'environnement reposent sur la volonté de protéger la qualité de l'air, de l'eau, du sol, du biote et du capital génétique. Dans le but de conserver une biosphère productive et saine, les gouvernements s'efforcent de protéger l'environnement naturel contre les incursions du développement qui sont ou risquent d'être déstabilisantes. C'est pourquoi Environnement Canada a établi des programmes de gestion des eaux et des forêts et de lutte contre les parasites.

...la variation des phénomènes naturels...

Les gouvernements se préoccupent aussi d'informer les citoyens des changements dans l'environnement et de les prévenir contre les désastres naturels. À cette fin, Environnement Canada publie les bulletins météorologiques, les prévisions des crues et de l'état des glaces, et fait des recherches climatiques.

...la gestion des déchets...

La préservation de la qualité de l'environnement naturel comprend aussi la gestion des déchets qui sont le produit de la civilisation moderne. Environnement Canada s'efforce donc de promouvoir la manutention sûre des déchets industriels qui peuvent engendrer la pollution et la maladie, ou offenser les sens, ainsi que le recyclage pour conserver l'énergie et les matières premières.

...la préservation du patrimoine naturel du Canada...

Dans le concept fédéral, la définition de l'environnement englobe aussi la préservation et l'amélioration du patrimoine naturel et historique du Canada. Il incombe principalement à Parcs Canada que tous les citoyens, présents et futurs, comprennent et profitent de ce patrimoine.

...et la conservation des ressources naturelles.

La conservation fait partie intégrante de la perspective environnementale. L'intégrité et la productivité soutenue des ressources biophysiques, et notamment des sources d'énergie renouvelables, doivent être préservées. En matière de développement, le ministère doit concentrer ses efforts autant sur la qualité et la productivité des ressources à long terme que sur l'utilisation rationnelle des ressources à court terme. Les Canadiens se rendent de plus en plus à l'évidence que la stabilité, la résistance et la diversité des systèmes naturels doivent entrer en ligne de compte dans la planification économique, et d'aucuns voient dans ces caractéristiques les principes de base d'une société saine.

La perspective du ministère repose à la fois sur la science...

... et sur les valeurs.

Toute perspective environnementale moderne doit reposer sur deux éléments fondamentaux. Le premier : la compétence scientifique pour convaincre de la nécessité d'intégrer les considérations environnementales à toutes les activités. Le second : l'éthique et le système de valeurs qui façonnent les relations de la société avec la nature.

Environnement Canada est l'un des plus grands ministères scientifiques et techniques du gouvernement fédéral. La science est indispensable à la compréhension des systèmes biologiques et des phénomènes naturels complexes et interdépendants, ainsi qu'à la prestation de conseils aux décideurs dont les actions peuvent avoir des effets importants sur l'environnement naturel. Les connaissances scientifiques et techniques favorisent la préservation du patrimoine naturel et culturel du Canada, et viennent non seulement étayer les politiques et programmes dont le ministère est responsable, mais également ses fonctions de ministère d'État. En prévoyant les conséquences de certaines interventions sur l'environnement naturel, à partir des meilleures données scientifiques disponibles, Environnement Canada vise à inculquer aux institutions et au public canadiens le sentiment d'une responsabilité partagée en matière de qualité de l'environnement.

Préservation et amélioration de l'environnement

La préservation n'a rien d'idéaliste ni de négatif...

La préservation de l'environnement -- action de garantir l'intégrité, de maintenir la qualité de tous les éléments de l'environnement -- ne tient pas de l'idéalisme ni du

négativisme. Au contraire, cet objectif est né du respect du patrimoine et de l'harmonie souhaitée entre la société et le milieu.

...tandis que l'amélioration est la simple reconnaissance du fait que les capacités naturelles sont perfectibles.

Améliorer la qualité de l'environnement signifie, en d'autres termes, intensifier cette qualité dans toute la mesure du possible, de même que l'appréciation des Canadiens pour leur environnement naturel. Cet objectif implique que les Canadiens reconnaissent la possibilité d'améliorer l'adaptabilité des systèmes naturels aux activités humaines, y compris l'utilisation des ressources.

Les avantages de l'harmonie

L'environnement naturel et les activités humaines s'influencent mutuellement.

L'environnement naturel et les activités humaines exercent une influence réciproque. L'environnement couvre tous les aspects de la vie. Ses systèmes biophysiques offrent à la fois subsistance et abri aux hommes et aux autres organismes vivants. Il pourvoit aux besoins fondamentaux des hommes et, en retour, reçoit les produits des activités humaines. L'environnement est également source de beauté, de plaisir esthétique et de renaissance spirituelle. L'environnement naturel est un patrimoine commun -- il appartient à tous sans être la propriété exclusive de personne.

L'obligation de préserver et d'améliorer la qualité de l'environnement...

...est compatible avec le développement économique, social et culturel, et le maintien d'une haute qualité de vie.

Dans cette optique, le mandat de favoriser l'harmonie entre l'homme et l'environnement naturel oblige le ministère à développer la santé des écosystèmes et à faire en sorte que la mise en valeur et l'utilisation des ressources du Canada soient compatibles avec l'environnement et profitables pour l'économie. Il ne s'agit cependant pas pour le ministère de condamner l'utilisation des ressources naturelles ni de contrarier les activités des industries primaires.

Au contraire, le maintien constant d'un environnement sain est conciliable avec le développement économique, social et culturel à long terme, et une haute qualité de vie.

Il convient néanmoins d'améliorer la qualité de notre vie en faisant preuve de prudence et en observant les principes de conservation et de bonne gestion dans l'utilisation des ressources naturelles. Une conduite inconsidérée ne peut que nuire à des personnes ou à la nature, que ce soit dans l'immédiat ou dans l'avenir, au Canada ou ailleurs. L'inattention ou la négligence dans l'application de mesures de sécurité, notamment dans le domaine des produits toxiques, ont entraîné des dommages tant pour les hommes que pour la faune et les écosystèmes, et ce, des années, voire des dizaines d'années après les faits et souvent à grande distance de la source de pollution. Les exemples tragiques ne sont que trop nombreux.

Même dans les cas où les dommages physiques sont peu vraisemblables, nous devons nous garder des entreprises susceptibles de nous priver demain de nouvelles utilisations des ressources naturelles.

Les conséquences des utilisations rivales doivent être mises en lumière... principalement les obstacles à la régénération naturelle...dans le temps et l'espace.

La perspective environnementale doit donc mettre en lumière les effets des diverses utilisations des ressources sur l'homme, les écosystèmes et les biens. Elle doit particulièrement s'attarder aux utilisations susceptibles d'endommager les écosystèmes au-delà des limites de la régénération naturelle, et ce, aujourd'hui ou demain, ici ou ailleurs.

La sensibilisation du public aux valeurs environnementales augmente avec les possibilités de découvrir le patrimoine naturel et culturel à l'état sauvage. Cette prise de conscience est propre à favoriser l'harmonie entre la société et le milieu naturel, et à faciliter les choix de l'avenir.

Tous les Canadiens ont un intérêt et partagent la responsabilité de la qualité de l'environnement.

Environnement Canada a, à cet égard, une responsabilité particulière.

Il est donc dans l'intérêt du public, et du mieux-être des Canadiens présents et futurs, que l'environnement naturel et culturel du Canada reste sain et productif à long terme. Bien que tous les Canadiens soient responsables de la conservation d'un environnement naturel sain, les gouvernements ont à cet égard une responsabilité particulière. De par son mandat, Environnement Canada est tenu d'être le chef de file de cette entreprise nationale et d'aider le gouvernement du Canada à favoriser, de concert avec les gouvernements des autres pays, une sage gestion des richesses mondiales.

Comment accomplir sa mission

Le ministère vise à favoriser l'harmonie entre la société et l'environnement...

Environnement Canada dispose de différents instruments et mécanismes pour s'acquitter de sa tâche. Les différents instruments comprennent la concrétisation de programmes comme la gestion des ressources, les règlements et directives, ou encore l'information à partir de données scientifiques. Les mécanismes se rattachent principalement aux rôles de conseiller et de défenseur du ministre et du ministère. Ce sont aussi les multiples leviers d'influence par lesquels Environnement Canada peut aider les institutions et les citoyens canadiens, ainsi que les membres de la communauté internationale, à harmoniser les activités humaines aux écosystèmes mondiaux étroitement liés.

a) Les instruments d'Environnement Canada

...par l'administration de la loi...

Le ministère est responsable de l'administration des lois du Parlement attribuées au ministre de l'Environnement. Ces lois portent sur un grand nombre de domaines, allant de la

gestion de la faune et la lutte contre la pollution aux prévisions météorologiques (cf. en annexe la liste détaillée des attributions du ministère).

...des règlements...

Pour exécuter la volonté du Parlement, Environnement Canada doit aussi rédiger et édicter des règlements conformes à la loi, et établir des normes ou limites pour la protection de la faune et le contrôle des émissions ou déversements de déchets dans l'atmosphère, le sol et les eaux.

...des directives relatives aux incidences environnementales de compétence fédérale, et...

Le ministre est aussi habilité à émettre, avec l'approbation du cabinet, des directives pour régir les activités des ministères et organismes fédéraux, ainsi que des sociétés désignées et autres organismes de réglementation qui peuvent avoir un impact sur l'environnement naturel. Jusqu'à présent les activités fédérales n'ont pas fait l'objet de directives. Par contre des directives ont été émises et un calendrier d'application a été négocié pour certains polluants industriels.

...des programmes d'information publique.

L'information est un autre important instrument du ministère. Une information de source scientifique sur les questions environnementales est diffusée au grand public, aux visiteurs des parcs, aux groupes écologiques, aux industries, aux gouvernements et à la communauté scientifique du Canada et de l'étranger. En plus d'être un service public, les bulletins météorologiques et les prévisions sur l'état des glaces sont aussi essentiels à la sécurité des forages en mer, de la pêche et des transports. Les recherches forestières aident les gouvernements provinciaux dans la gestion des forêts et contribuent à la pérennité de l'industrie forestière. Les rapports et études sur les questions environnementales favorisent à la fois l'élaboration des politiques et la sensibilisation et la coopération du public.

b) Les mécanismes d'Environnement Canada

Environnement Canada s'acquitte aussi de sa mission grâce à...

Le ministère favorise l'harmonie entre la société et l'environnement par des mécanismes qui permettent de sensibiliser les autres aux questions environnementales et aux principes écologiques, et ainsi influencer leurs comportements. C'est pourquoi le ministère fait partie de nombreux organismes de gestion, de conseil et de consultation à l'échelon fédéral, intergouvernemental et international (cf. annexe).

...une participation active aux organisations fédérales, intergouvernementales et internationales...

Environnement Canada peut influencer la perspective environnementale des autres ministères grâce à sa participation aux activités du département d'État au développement économique et du ministère d'État au développement social.

...la poursuite de la recherche scientifique et la diffusion des connaissances...

La recherche scientifique est également vitale à la mission d'Environnement Canada. Le ministère ne cesse de viser à l'excellence en matière de recherche afin d'accroître sa compétence scientifique et de diffuser au grand public ses analyses et interprétations.

...la consultation...

La consultation est un autre canal par lequel le ministère échange des informations avec l'industrie, les universitaires, les groupes d'intérêt public et le public en général. Sur demande, le personnel du ministère donne des avis techniques à certains groupes et examine avec eux les problèmes de gestion des ressources. La nouvelle politique de consultation et d'accès du public à l'information vient compléter la consultation actuelle en permettant un échange périodique d'informations, d'opinions et d'avis entre le ministère, les organisations, les groupes et les particuliers.

...la démonstration...

Par le biais de ses centres d'interprétation de la nature, de la faune et de la forêt, et grâce à la gestion des parcs historiques nationaux, et à l'application des principes de gestion forestière, le ministère témoigne en faveur de saines techniques de gestion des ressources et de conservation de l'environnement.

...et les accords avec les provinces.

Les mécanismes de collaboration sont une autre importante facette des activités du ministère. Environnement Canada a signé une série d'accords avec les gouvernements provinciaux dans les domaines de responsabilité partagée et d'intérêt commun. Cette collaboration a entraîné, par exemple, la signature d'accords sur la récréation et la conservation du patrimoine, la planification des zones côtières et des bassins hydrographiques, l'inventaire et la planification de l'utilisation des terres, les systèmes de classification géographique et biophysique, et un grand nombre d'études collectives. En outre, les bureaux régionaux d'Environnement Canada travaillent quotidiennement en collaboration avec les administrations provinciales, et autres organisations dans tout le Canada, pour résoudre les problèmes environnementaux de juridiction partagée, réunir les renseignements et coordonner la collecte des données et les recherches.

Rétrospective des dix premières années d'Environnement Canada

L'intérêt initial d'Environnement Canada était de combattre la pollution...

et de prendre des mesures curatives.

La pollution a été, par la force des choses, le centre d'intérêt du ministère au cours de ses dix premières années. Il fallait de toute urgence combattre la pollution des eaux, de l'air et des terres, et tenter de réparer les dommages écologiques engendrés par les activités économiques, industrielles et techniques. Il existe actuellement toute une série de lois et de règlements destinés à protéger l'air, les eaux, les terres et les espèces en voie d'extinction de

la pollution et des activités nocives. Grâce aux accords canado-américains, des progrès ont été accomplis dans la restauration de la qualité des eaux des Grands lacs, et une amélioration de la qualité des cours d'eau, de l'air et des terres autour des complexes industriels canadiens a commencé à se faire sentir. Les usines de traitement des eaux usées sont devenues monnaie courante dans les municipalités, et la qualité de nombreux cours d'eau et lacs s'en est trouvée visiblement améliorée. La lutte contre la pollution atmosphérique a donné à de nombreuses villes un air plus respirable qu'il y a dix ans. Les immondices ont été considérablement réduites et certains déchets sont maintenant recyclés. Le processus d'examen et d'évaluation en matière d'environnement a été mis en place. Des limites d'émission ont été établies pour un certain nombre de contaminants. Certains produits chimiques particulièrement dangereux pour la santé de l'homme et de la faune ont été interdits ou strictement réglementés. Le ministère continue d'améliorer les services d'information sur les prévisions météorologiques, l'état des glaces et autres données environnementales utiles à l'industrie (e.g., l'aviation, l'énergie, l'agriculture) et au public.

Le ministère s'efforce maintenant de prôner les saines pratiques à mettre en oeuvre pour éviter les dommages à l'environnement.

Pendant cette première décennie, le ministère a étudié et donné ses avis sur les interactions de certains polluants, comme les pluies acides, et sur les impacts multiples de certains procédés industriels et techniques. Il a aussi participé à des études sur "la société de conservation", "l'écodéveloppement", "la technologie appropriée", dans le but de favoriser des pratiques écologiques compatibles avec une haute qualité de vie.

Ces activités illustrent le cheminement progressif d'Environnement Canada. Le règlement des problèmes individuels est complété et graduellement remplacé par l'intégration, dans la période initiale, de considérations écologiques au développement social, économique et culturel. Voilà la solution idéale qui protège l'harmonie entre la société et le milieu, en évitant de coûteux conflits au départ.

Ces réalisations ne sont pas le seul fait du ministère ni d'aucun autre ordre de gouvernement. Des actions concertées de la part des ministères fédéraux avec lesquels Environnement Canada partage des responsabilités et au sein des gouvernements provinciaux ont contribué à améliorer la qualité de l'environnement -- pour le moins ralentir sa dégradation -- au cours des années 1970. De nouveaux accords financiers entre les gouvernements fédéral et provinciaux ont augmenté la capacité des provinces à régler le problème des eaux usées municipales, de la pollution atmosphérique localisée et autres polluants classiques. De son côté,

Environnement Canada a pu se concentrer sur les questions à plus long terme, complexes et à retombées multiples, comme les pluies acides et les déchets toxiques.

Le danger de voir les Canadiens se désintéresser de l'environnement naturel, notre bien commun, a diminué sensiblement au cours des dix dernières années. Les valeurs environnementales commencent à être prises en compte au tout début du processus décisionnel du gouvernement et des industries primaires, et dans certaines activités des Canadiens. Simultanément, la perception même de l'environnement et la compréhension des problèmes ont évolué de façon successive et interdépendante. L'esprit du public canadien est passé de la phase pollution et dépollution à une perspective de conservation et d'utilisation rationnelle des ressources, et enfin à la reconnaissance de la nécessité de vivre en harmonie avec le milieu naturel. Chose encore plus importante peut-être, les Canadiens apprécient davantage les liens étroits qui existent entre l'environnement, le développement, les styles de vie et les valeurs sociales et institutionnelles.

Mais la dégradation de l'environnement et les problèmes d'utilisation des ressources subsistent.

Il reste cependant beaucoup de chemin à parcourir. Les activités des gouvernements fédéral et provinciaux révèlent encore des incohérences plutôt qu'un harmonieux équilibre entre les objectifs environnementaux, économiques et sociaux. On commence à se rendre compte que le Canada, pays riche en ressources naturelles, est aussi le gardien responsable d'une partie des ressources mondiales. Mais cette prise de conscience est loin d'avoir porté fruit. Les pluies acides continuent de tomber, détruisant les lacs et détériorant le sol et les forêts au passage; les produits toxiques menacent toujours les hommes et autres organismes vivants; et l'épuisement des ressources non renouvelables vient souligner la nécessité de modifier les habitudes de consommation et d'utilisation des ressources au Canada comme à l'étranger. La connaissance et la compréhension des systèmes écologiques, si nécessaires à la préservation de la qualité de l'environnement, sont encore loin d'être parfaites.

Perspectives pour la deuxième décennie

Le programme des années 1980 met l'accent sur la conservation et ses principes...

Au cours des années 1980, le ministère mettra davantage l'accent sur la conservation et ses trois principaux objectifs : premièrement, le maintien des processus écologiques et des systèmes biophysiques nécessaires à la survie humaine et à un développement durable; deuxièmement, la préservation de la diversité génétique dont dépendent la viabilité de la biosphère et de ses processus écologiques, les programmes de reproduction des plantes et des animaux et la sécurité à long

terme des industries primaires; troisièmement, l'utilisation rationnelle et durable des composantes de l'environnement -- faune, forêts, air, eau, sol et autres ressources naturelles. Par l'attention apportée à la conservation et à l'utilisation des ressources, Environnement Canada entend jouer un rôle de premier plan dans un développement économique en harmonie avec le milieu naturel, et favorable à la qualité de vie de tous les Canadiens, présents et futurs.

...l'énergie...

Le secteur de l'énergie continuera de demander une attention constante. La réduction de la consommation de combustibles fossiles canadiens ou étrangers en vue de la conservation de l'énergie et de l'autosuffisance dans ce domaine, ainsi que le développement d'autres sources d'énergie dans tout le pays, restera parmi les préoccupations premières d'Environnement Canada. Le ministère saisira toutes les occasions de mettre en valeur les sources d'énergie qui relèvent de sa compétence, comme la biomasse, l'eau, le soleil et le vent. Environnement Canada évaluera de façon permanente l'impact des programmes et projets énergétiques sur l'environnement, et contribuera au développement rationnel de toutes les options énergétiques canadiennes. La mise en valeur du Nord requiert également la collaboration de plusieurs ministères fédéraux, y compris Environnement Canada, pour que l'exploitation des ressources n'endommage pas de façon irréparable les écosystèmes fragiles de cette région, et respecte les visées de ses habitants.

...la mise en valeur du Nord...

Les politiques mondiales de mise en valeur des ressources et de saine gestion des biens mondiaux pèseront grandement sur les stratégies canadiennes de développement au cours de cette décennie. Notre climat politique stable et la richesse de nos ressources, par comparaison à beaucoup d'autres pays industriels, ne manqueront pas d'accentuer les pressions internationales sur le Canada pour la mise en valeur de ses ressources et la production d'aliments et de cellulose, malgré les contraintes écologiques résultantes. Les polluants et les matières toxiques transportés par les vents sur de longues distances, au détriment de la santé des hommes et de l'environnement, resteront également parmi les préoccupations du ministère.

...et les pressions mondiales.

Le réseau des parcs nationaux sera étendu pour inclure au moins un site nordique; la gestion des parcs et autres services publics importants seront maintenus et même améliorés là où les ressources le permettent.

Les recherches sur les changements climatiques et la haute atmosphère ainsi que sur la gestion des eaux, des forêts et de la faune se poursuivront. Le ministère étudiera aussi les

nouvelles techniques peu consommatrices d'énergie et peu productives de déchets, ainsi que les possibilités de recyclage. De nouveaux secteurs seront explorés comme les biotechniques susceptibles d'améliorer les procédés industriels, la production d'aliments et de cellulose, et le nettoyage des déversements d'hydrocarbures.

Au cours de cette décennie, comme dans la précédente, le rôle d'Environnement Canada devra s'adapter pour faire face aux nombreuses pressions qui se feront sentir tant au Canada qu'à l'étranger. Les pouvoirs des provinces continueront vraisemblablement d'augmenter, ce qui permettra à Environnement Canada, agent mandaté pour les questions nationales et fédérales, de consacrer ses efforts à trois activités principales : établir des principes rationnels de conservation des ressources et, en collaboration avec les responsables des autres secteurs, traduire ces principes en décisions et en actes; traiter des problèmes à retombées multiples, comme les produits chimiques toxiques et les déchets dangereux; et sensibiliser les Canadiens aux développements futurs susceptibles d'altérer leur qualité de vie.

Environnement Canada accroîtra également sa contribution aux rencontres internationales qui cherchent à résoudre, à l'échelle mondiale, les problèmes de dégradation de l'environnement et d'épuisement des ressources, et à diminuer l'écart entre les pays industriels et les pays en développement.

Le ministère entend jouer le rôle de chef de file dans l'étude de ces questions et autres problèmes d'intérêt public pouvant avoir des répercussions importantes sur l'environnement et la qualité de la vie au Canada.

ANNEXE

I. Historique

Pressé par l'opinion publique qui s'inquiète de la pollution et autres questions environnementales, le gouvernement du Canada annonce son intention de créer un ministère de l'environnement en octobre 1970. Ce ministère, connu maintenant sous le nom d'Environnement Canada, voit le jour en juin 1971, en vertu de la Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement (LOG). Ses éléments constitutifs sont choisis parmi les secteurs de l'administration fédérale qui s'occupent déjà de l'environnement naturel. C'est donc l'ancien ministère des Pêches et des Forêts qui en forme le noyau, auquel viennent s'ajouter le Service météorologique du Canada du ministère des Transports, la Division de la lutte contre la pollution atmosphérique du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Secteur des eaux du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'Inventaire des terres du Canada du ministère de l'Expansion économique régionale, et le Service canadien de la faune du ministère des Affaires indiennes et du Nord.

En avril 1979, les Services des pêches et de la mer sont séparés d'Environnement Canada pour former le ministère des Pêches et des Océans. Parcs Canada, anciennement du ministère des Affaires indiennes et du Nord, passe sous l'autorité d'Environnement Canada plus tard dans la même année.

II. Base constitutionnelle et statutaire du ministère

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, maintenant la Loi constitutionnelle, attribuait aux provinces une juridiction absolue sur la plupart des terres et des forêts à l'intérieur de leurs frontières. La tradition et les décisions judiciaires des premiers temps de la Confédération accordaient juridiction aux provinces sur la majeure partie des ressources naturelles situées dans leurs limites. Ce fait est maintenant reconnu dans l'article 92A de la Loi constitutionnelle de 1981, portant sur les ressources naturelles non renouvelables, les ressources forestières et l'énergie hydro-électrique.

Le gouvernement fédéral a compétence dans les domaines des pêches côtières et intérieures, des océans, de la navigation, des territoires, des terres fédérales et indiennes, y compris les parcs nationaux et historiques et les réserves fauniques, outre la responsabilité de la protection de la santé. Le gouvernement fédéral exerce également une action indirecte mais profonde sur l'environnement et l'utilisation des richesses naturelles par le truchement des politiques et programmes nationaux pour l'agriculture, les forêts, le transport, les mines et l'énergie, ainsi que par les politiques générales de développement économique. Le gouvernement fédéral a également compétence pour les questions transfrontalières à l'intérieur du Canada, les questions de caractère national qui,

de par leur nature, ne peuvent être résolues qu'au niveau fédéral, les questions internationales entre le Canada et les autres pays comme le commerce, la taxation, ou les questions strictement environnementales telles que les oiseaux migrateurs et les eaux limitrophes. En outre, les provinces et le public s'attendent à ce que le gouvernement fédéral, pour ce qui est des questions de rentabilité ou d'importance nationale, joue un rôle primordial dans la collecte des données, la recherche et la diffusion de renseignements dans plusieurs domaines. En réponse à cette attente, le gouvernement fédéral fournit un certain nombre de services publics, notamment les renseignements météorologiques, les données sur le débit et la qualité des eaux intérieures et les centres d'interprétation du milieu.

La LOG de 1979 établit que les pouvoirs et fonctions du ministre de l'Environnement s'étendent en particulier :

- à tous les domaines de compétence du Parlement du Canada non attribués par la loi à quelque autre ministère, commission ou organisme fédéraux et liés à la conservation et à l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, y compris l'eau, l'air et le sol

- à certaines ressources renouvelables, notamment les ressources forestières du Canada*, les oiseaux migrateurs, ainsi que la flore et la faune sauvages en général

- aux eaux

- à la météorologie

- à l'application des règles ou règlements établis par la Commission mixte internationale relativement aux eaux limitrophes et aux problèmes canado-américains ayant trait à la conservation et à l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel

- aux autres domaines de compétence du Parlement du Canada liés à l'environnement et attribués au ministre par la loi.

Cette loi énumère ensuite les fonctions du ministre dans l'exercice de ces responsabilités, de même que certains programmes visant à favoriser l'établissement ou l'adoption d'objectifs ou de normes relatifs à la qualité de l'environnement ou à la lutte contre la pollution, à atténuer les effets environnementaux les plus nocifs des nouveaux projets fédéraux, et à fournir à la population des informations d'intérêt public sur l'environnement.

---

* Bien que la plupart des terres boisées du Canada soient détenues et gérées par les provinces, le gouvernement fédéral oriente les recherches scientifiques et techniques sur le plan national et encourage le développement économique des ressources forestières.

Considérant le partage de responsabilités entre les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et le public en matière de conservation et d'amélioration de la qualité de l'environnement au Canada, la loi confère également au ministre de l'Environnement des pouvoirs très étendus et l'engage à "favoriser et encourager des comportements tendant davantage à conserver et améliorer la qualité de l'environnement, et à coopérer avec les gouvernements provinciaux et leurs organismes, ou avec tous autres organismes, groupes ou particuliers, à des programmes dont les objectifs sont analogues". Le ministre est en outre habilité à conseiller les chefs des divers ministères, commissions ou organismes fédéraux en matière de conservation et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Au titre de ces fonctions, le ministre de l'Environnement peut, avec l'approbation du cabinet, fixer des lignes directrices à l'intention des ministères, commissions et organismes de réglementation fédéraux, et à l'intention des corporations de la Couronne énumérées à l'annexe D de la Loi sur l'administration financière. En dernier lieu, le ministre peut conclure avec les gouvernements des provinces ou leurs organismes des accords relatifs à la réalisation de programmes relevant de sa compétence. Ces fonctions de "ministre d'État" étendent les responsabilités du ministre de l'Environnement à la protection de la qualité de l'environnement dans tout le pays. Afin d'aider le ministre dans cette tâche, le ministère doit s'assurer que tous les décideurs du Canada disposent des informations et des systèmes de planification nécessaires à l'intégration des considérations environnementales au processus de décision.

III. Structure du ministère

Environnement Canada est actuellement composé de six services, d'un service de planification et de cinq bureaux régionaux, ayant chacun une aire de compétence bien précise.

Service de l'environnement atmosphérique (SEA)

Cette composante du ministère est responsable du service météorologique au Canada. Le SEA communique aux Canadiens des informations sur les conditions et les prévisions météorologiques, sur les conditions atmosphériques et l'état des glaces et des mers, sur la qualité de l'air, les polluants et leurs effets atmosphériques, et des rapports sur de nombreuses recherches en météorologie, en climatologie et en sciences de l'atmosphère. Ces programmes visent à minimiser les effets nocifs et à maximiser les effets bénéfiques des activités humaines sur l'atmosphère et des conditions météorologiques sur les gens.

Service canadien des forêts (SC forêts)

Le Service canadien des forêts, le principal organisme forestier du gouvernement fédéral, donne le ton aux recherches scientifiques et techniques dans ce domaine et favorise le développement économique des ressources forestières selon des principes écologiques rationnels. Il

s'occupe de la mise au point des principes de gestion et de conservation forestière, de la protection des forêts contre les incendies, les insectes et les maladies, des prévisions de l'offre et de la demande de bois, y compris la biomasse forestière pour la production d'énergie.

Service de la conservation de l'environnement (SCE)

Le Service de la conservation de l'environnement a trois composantes : la Direction générale des eaux intérieures, le Service canadien de la faune et la Direction générale des terres. Il vise à assurer la qualité et la productivité à long terme dans ces domaines au moyen de programmes nationaux de planification et de mise en valeur des ressources en eau, de recherches sur la qualité et la quantité des eaux disponibles, de conservation et de protection des oiseaux migrateurs, de recherches et de gestion de la faune, et de gestion et d'exploitation d'une banque nationale de données sur les terres.

Service de la protection de l'environnement (SPE)

Le SPE a la responsabilité d'élaborer et de prendre des mesures, directement ou de concert avec d'autres organismes, pour lutter contre les répercussions nuisibles des activités humaines sur la qualité de l'environnement. Il est responsable de la gestion des questions prioritaires comme les produits chimiques toxiques et les pluies acides, et de la gestion des questions courantes comme les déchets dangereux, les produits chimiques utilisés dans le commerce, les évaluations des incidences environnementales et les éco-urgences.

Parcs Canada

Dernière acquisition du ministère, Parcs Canada gère le réseau des parcs nationaux, des lieux et monuments historiques nationaux, et des canaux historiques. Il contribue donc à la fois à la promotion de l'industrie touristique et à la conservation du patrimoine naturel et culturel du Canada.

Service des finances, du personnel et de l'administration

Ce service s'acquitte des responsabilités administratives attribuées au sous-ministre, notamment la gestion des finances et des biens, la vérification comptable interne, la garde des propriétés publiques et la gestion du personnel.

Service de planification du ministère

Ce groupe aide le sous-ministre adjoint principal à s'acquitter de tâches particulières liées à la planification et à l'évaluation, à l'élaboration des politiques, aux relations avec les autres ministères fédéraux et les provinces, et d'autres responsabilités que lui confie le sous-ministre.

Bureaux régionaux

Le ministère est fortement décentralisé puisque 80 pour cent de son personnel se trouvent à l'extérieur d'Ottawa. C'est pourquoi il a dû organiser cinq bureaux régionaux : Vancouver (région du Pacifique et du Yukon), Edmonton (région de l'Ouest et du Nord), Toronto (région de l'Ontario), Québec (région du Québec), et Halifax (région de l'Atlantique). Les cinq directeurs généraux régionaux, relevant directement du sous-ministre, agissent comme représentants principaux du ministère dans les régions et jouent un rôle clé dans la planification et l'évaluation des priorités et programmes régionaux. En outre, plusieurs services ont des centres de responsabilités dans les régions, dont les directeurs relèvent directement de leur administration centrale respective et ont également pour tâche d'informer les directeurs généraux régionaux des activités relatives à leurs fonctions.

L'organigramme ci-joint représente la structure actuelle du ministère avec la répartition du personnel et du budget pour 1982-1983. Le financement du ministère est couvert par l'enveloppe du ministère d'État au Développement social, à l'exception de celui du Service canadien des forêts qui lui est assuré par le département d'État au Développement économique.

IV. Lois dévolues au ministre de l'Environnement

Les lois du Parlement actuellement dévolues au ministre de l'Environnement comprennent la Loi sur les ressources en eau du Canada, la Loi sur la faune du Canada, la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, la Loi sur les contaminants de l'environnement, la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole, la Loi sur l'exportation du gibier, la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, la Loi sur les parcs nationaux, la Loi sur les lieux et monuments historiques, la Loi sur l'immersion de déchets en mer et la Loi sur les renseignements relatifs aux modifications du temps. Le ministère est également responsable de l'application des dispositions de la Loi sur les pêcheries relatives à la lutte contre la pollution, et de la prestation de conseils et de renseignements en vertu de certaines dispositions de lois fédérales attribuées à d'autres ministères, telles les dispositions sur les émissions comprises dans la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles.

V. Organismes de gestion, de conseil et de consultation

En vue d'exercer une influence et d'assurer un meilleur échange de l'information, Environnement Canada fait partie de nombreux organismes gouvernementaux de gestion, de conseil et de consultation, comme le Comité interministériel sur les contaminants de l'environnement, le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement, diverses conférences et organisations fédérales-provinciales, la

Commission mixte internationale, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, le programme des Nations unies pour l'environnement, l'OCDE, l'Organisation météorologique mondiale et le Comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne.

VI. Organismes associés

Au niveau fédéral, trois organismes distincts mais associés aident le ministère à conserver et à améliorer la qualité de l'environnement : le Conseil consultatif canadien de l'environnement (CCCE), le Conseil consultatif canadien des forêts (CCCF) et le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE). Ces trois organismes fonctionnent indépendamment du ministère et relèvent directement du ministre de l'Environnement.

Le CCCE et le CCCF sont des organismes non gouvernementaux, constitués d'universitaires, d'hommes d'affaires et de particuliers, qui font office de conseillers auprès du ministre, entreprennent des études et publient des rapports et des communications d'intérêt public sur l'environnement.

Le BFEEE a été créé en fonction des exigences de la LOG qui requièrent du ministre que tous les projets, programmes et activités du gouvernement fédéral présentant des risques graves pour la qualité de l'environnement naturel soient soumis à un processus d'examen. Ce processus, fondé sur une décision prise par le gouvernement en 1973, pourrait fort bien, d'ici peu, être entériné par une loi. Les audiences publiques qui sont au coeur des activités du BFEEE donnent aux participants l'occasion d'entendre les proposeurs et les membres des collectivités directement touchées par le projet en cause. Les recommandations faites au ministre par les experts de la commission ont souvent eu pour résultat qu'un projet soit modifié, voire à l'occasion, abandonné ou reporté à plus tard.

ORGANIGRAMME

Environnement Canada

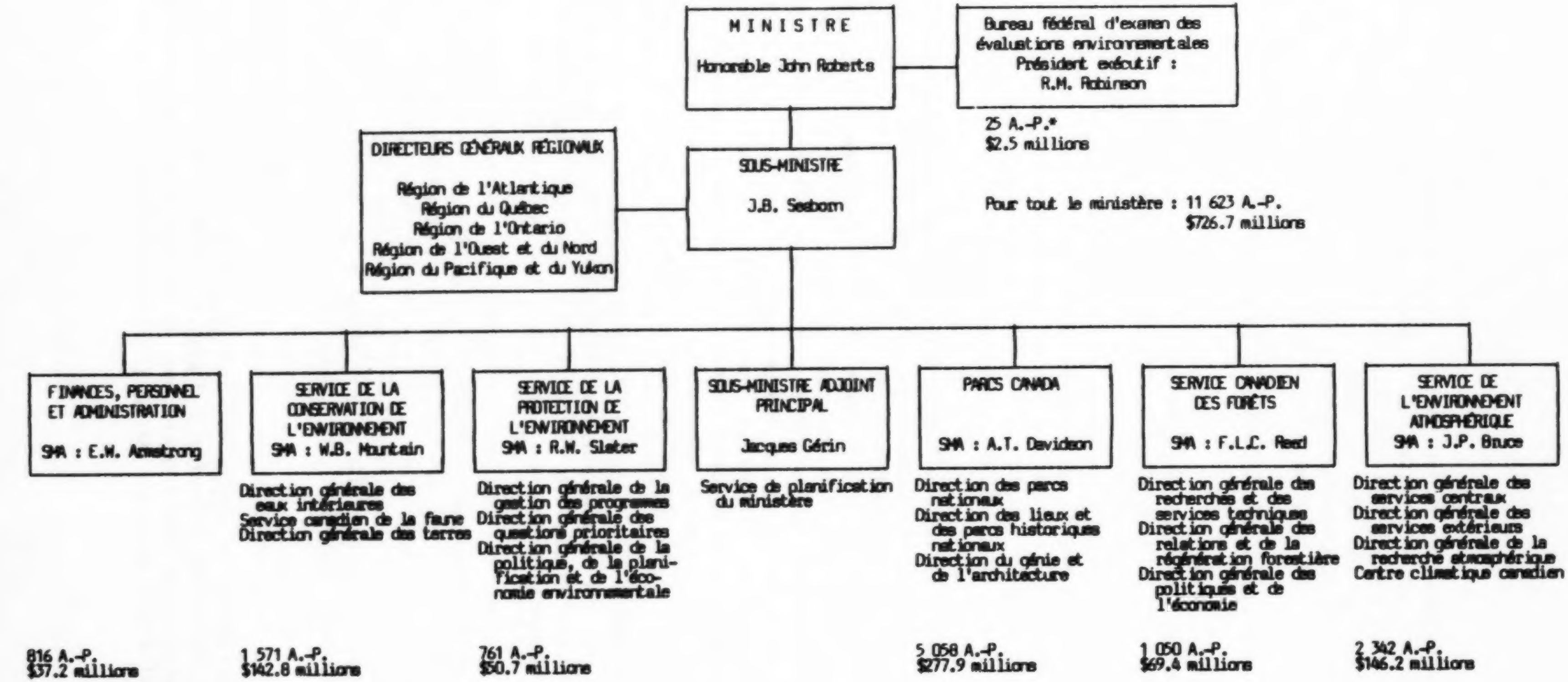

(Les ressources pour les bureaux du ministre, du sous-ministre, des directeurs généraux régionaux et du Service de planification du ministère sont compris dans ces chiffres.)

* A.-P. : année-personne

(Chiffres repris des prévisions budgétaires 1982-1983)